

Une heure, une source

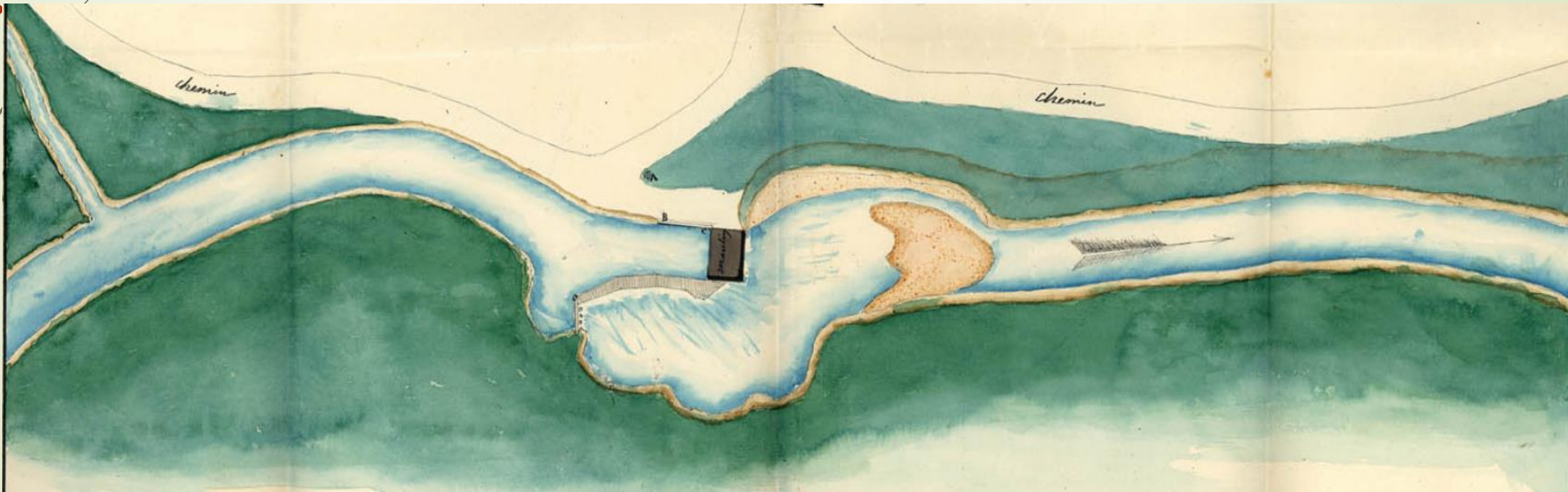
Les droits d'eau

Cas pratique aux Archives départementales du Tarn

Les cours d'eau domaniaux

Les cours d'eau non domaniaux

7 S 1262



La loi du 8 avril 1898.

- Les voies navigables et flottables appartiennent à l'Etat et sont soumises à un régime de droit public
- Les voies non navigables et non flottables sont soumises à un régime de droit privé

En 1964

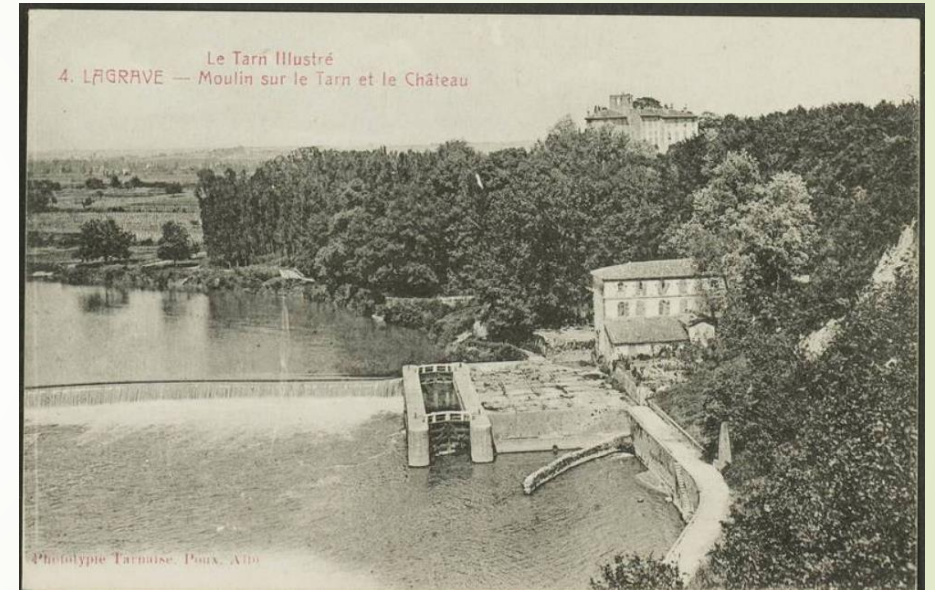
- Cours d'eau domaniaux classés dans le domaine public de l'État, entretien appartient à l'État
- Cours d'eau non domaniaux régis par le droit privé, les berges et le lit de la rivière appartiennent aux propriétaires riverains mais l'eau fait partie du domaine public

Dans le Tarn

Les cours d'eau sont non domaniaux sauf la rivière du Tarn qui est une rivière partiellement domaniale de l'aval du Saut du Sabo jusqu'à sa confluence avec la Garonne

Un moulin

- **Un moulin** est un ouvrage situé dans le lit du cours d'eau et destiné à utiliser l'énergie de l'eau pour son fonctionnement. Il est constitué de différents éléments (bief, vannes, canal de fuite, déversoir, chaussée) qui vont détourner les eaux du cours d'eau donc modifier son régime hydraulique.
- Quel que soit l'usage qui est fait d'un moulin et même si l'eau est immédiatement restitué, l'ouvrage est soumis à autorisation pour exploiter la force motrice de l'eau, c'est ce que l'on appelle le **droit d'eau** (droit d'utiliser la force motrice (hydraulique) de l'eau).





Le droit d'eau

Selon les époques, il existe 2 sortes de droit d'eau sur les cours d'eau

- Droit d'eau fondé en titre (antérieur à 1789, délivré sous le régime féodal)
- Droit d'eau fondé sur titre (postérieur à 1789 et sur les cours d'eau non domaniaux)

Droit d'eau fondé en titre

- Le droit d'eau fondé en titre a été **délivré sous le régime féodal aux seigneurs avant la Révolution** (4 août 1789) et **il a perduré après la Révolution**. Il est attaché à des ouvrages pour l'usage des moulins, à des étangs ou à l'irrigation.
- Un ouvrage fondé en titre est **couvert par un droit perpétuel** et il est caractérisé par son **existence légale** et sa **consistance légale**.
- La jurisprudence considère que **la seule preuve de l'existence de l'ouvrage** avant 1789 suffit pour que **l'existence légale** de celui-ci soit présumée établie.
- **La consistance légale** est définie par **le débit d'eau dérivé** et **la hauteur de chute** que le moulin était autorisé à utiliser à l'origine de ses droits.
- Le droit d'eau en titre est lié à **la prise d'eau** et **aux ouvrages** permettant l'utilisation de la force motrice de l'eau et pas seulement au bâtiment du moulin.
- Si le propriétaire souhaite modifier son installation ou remettre en service son moulin, il doit solliciter au préalable **une autorisation**.
- Si les éléments d'origine essentiels qui permettaient l'utilisation de la force hydraulique (seuil, canal d'amenée, ...) ont disparu, **le droit fondé en titre est perdu** et **une nouvelle autorisation environnementale** est nécessaire pour remettre en service le moulin.



Droit d'eau fondé sur titre

- Le droit d'eau fondé sur titre s'adresse **aux ouvrages réglementés après 1789** ou au droit fondé en titre lorsque le moulin a subi une modification entraînant une augmentation de la puissance motrice.
- Le droit fondé sur titre est **une autorisation officielle**, un acte administratif (une ordonnance royale, un décret, un arrêté préfectoral) qui s'appuie sur **un règlement d'eau**. Ce dernier définit les conditions de fonctionnement de l'ouvrage (le niveau d'eau légal de la retenue, hauteur et équipement de la chute, dimension des ouvrages (chaussée, déversoir, vannes de décharges), l'entretien, les servitudes.



Entreprendre une recherche sur un droit d'eau aux Archives départementales

- Le moulin est fondé en titre ou la preuve de son existence avant la révolution.
- Le moulin est fondé sur titre, un acte administratif, un règlement d'eau.
- La preuve de son existence après la Révolution.

Si le moulin est fondé en titre ou la preuve de son existence avant 1789

1/ Une date gravée sur le bâtiment

2/ Sur la carte de Cassini (1750-1770) pour localiser l'ouvrage : [1 Fi 132 et 133](#) ou notre inventaire des cartes et plans d'ancien régime

3/ Dans les séries anciennes des Archives départementales

Les actes du pouvoir souverain et domaine public avant 1790 : [série A](#)

Les cours et juridictions avant 1790 : [série B](#)

Les administrations provinciales d'ancien régime : [série C](#)

Les titres de famille, l'état civil (les registres paroissiaux) : [série E](#)

Le clergé : [Série G](#) et [série H](#)

Les actes notariés : [sous-série 3 E, 6 E](#)

Les archives communales: [série EDT](#)

4/ Les fonds privés : [série J](#)



Si le moulin est fondé sur titre, un règlement d'eau ou tout acte administratif concernant l'ouvrage

1/ Travaux hydrauliques et syndicats : sous-série 7 S

2/ Les arrêtés du Préfet : sous-série 4 K

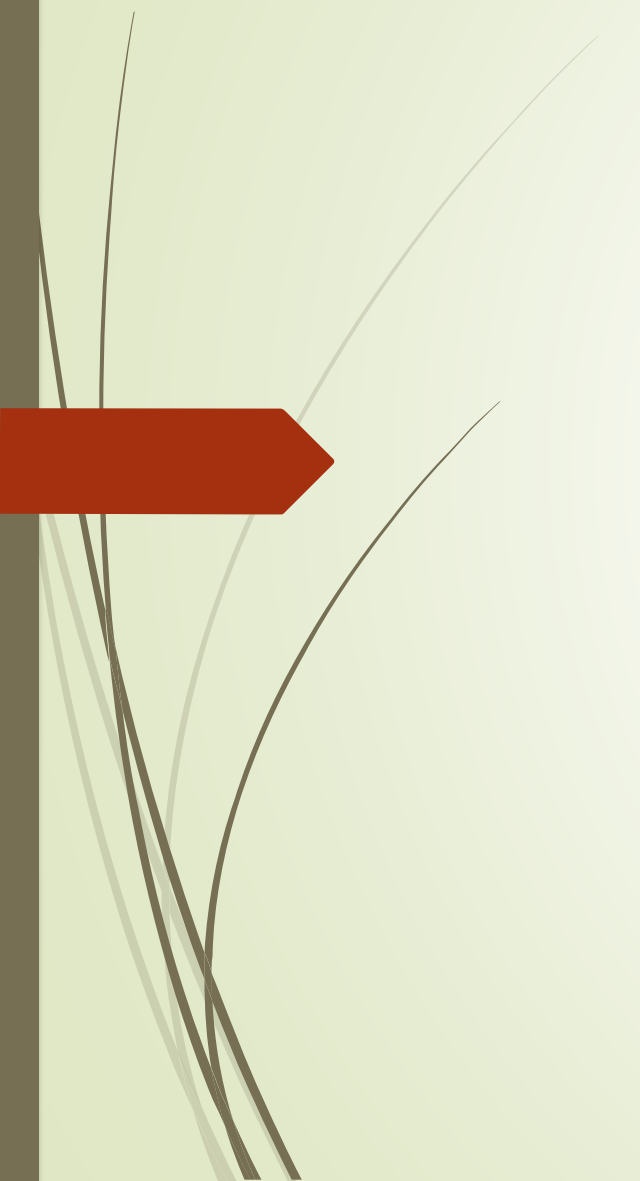
3/ La navigation intérieure : sous-série 3 S

4/ Les dossiers de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), de la Direction départementale de l'Équipement (DDE), de la Direction départementale des Territoires (DDT), de la Préfecture du Tarn : **série W**



La preuve de l'existence du moulin après 1789 à défaut de trouver un règlement d'eau

- 1/ Les documents de la période révolutionnaire : série L
- 2/ L'administration des domaines, vente des biens nationaux : série Q
- 3/ Le cadastre napoléonien (les plans et les matrices cadastrales) : sous-série 3 P
- 4/ L'administration des hypothèques : sous-série 4 Q
- 5/ Les archives notariales : sous-série 3 E et 6 E
- 6/ Les archives communales : EDT, notamment la sous-série 3 O « Navigation et régime des eaux »
- 7/ Administration générale et Économie : série M
- 8/ Les dossiers d'administration communale : 2 O
- 9/ La justice : sous-série 2 U
- 10/ Les fonds privés : série J
- 11/ Cartes, plans, documents figurés : 1Fi, 100 Fi (plans extraits de la sous-série 3 S)
- 12/ Cartes postales en ligne sur notre site internet : <https://archives.tarn.fr/accueil>
- 13/ Bibliothèque et périodiques : BIB et PER



Des exemples illustrés

Aux Archives départementales du Tarn

Sous série 7 S : cours d'eau et usines

règlement d'eau, état statistique des moulins, fiche de recensement des moulins par commune

Cours d'eau › Fonds de la Préfecture › Travaux hydrauliques › Dadou

Graulhet. • 1869-1931 

7 S 495

Description



Tweet

Description détaillée

Moulin de La Bressole, règlement (1869-1872).

Moulin de Ferran, plainte contre un exhaussement au barrage de l'usine de Saint-Pierre (1868-1869).

Moulin Neuf, règlement (1869-1870).

Moulin de Pélissou, construction du barrage (1884).

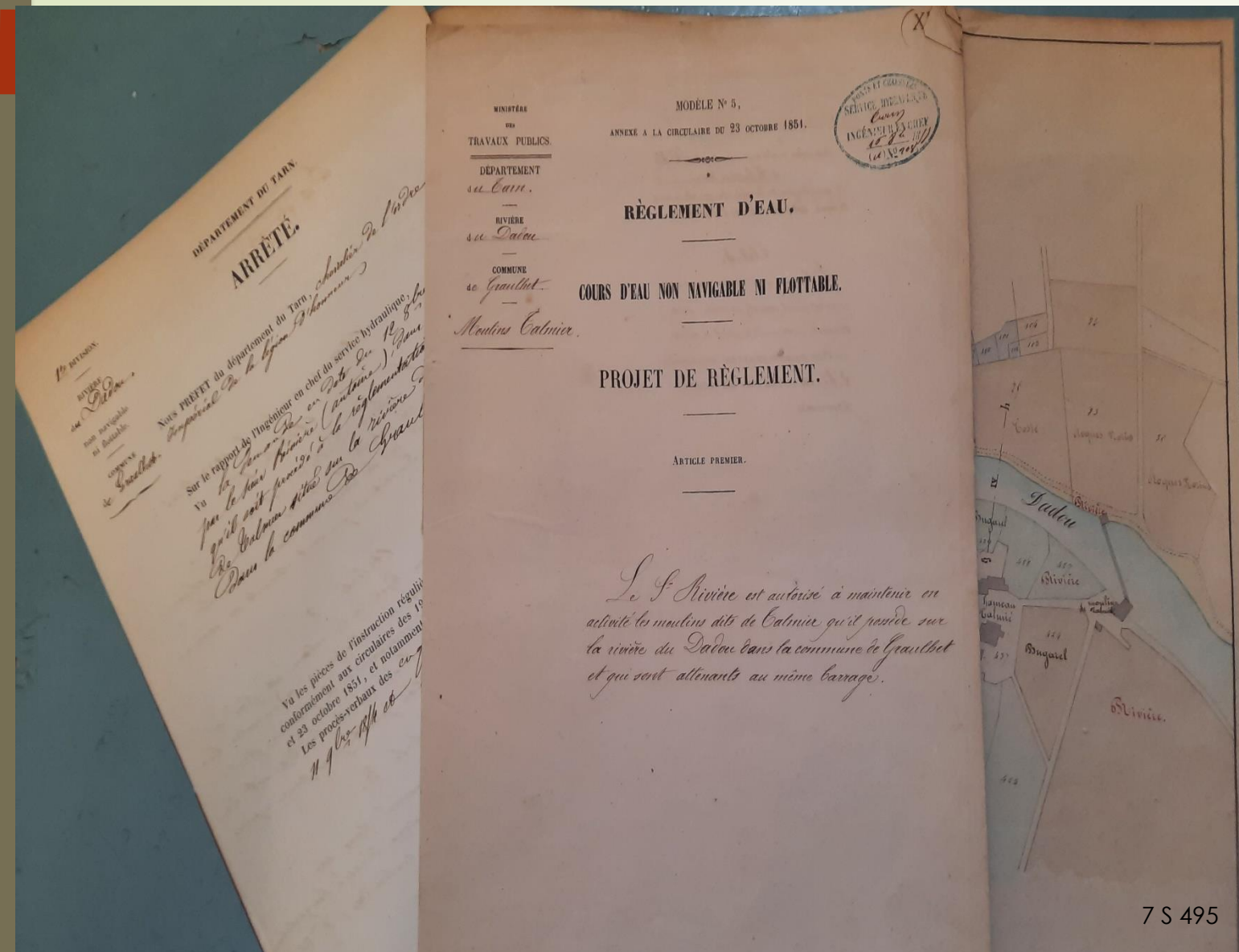
Moulin de Saint-Jean, règlement (1868-1870), construction d'une voûte (1868), établissement d'une prise d'eau (1869-1870), curage du bief du moulin (1872).

Moulin de Saint-Pierre, réparation du barrage (1889-1891).

Moulin de Talmier, maintien en activité (1854-1857), règlement (1869-1870).

Moulin de La Ville, plainte contre un dépôt de terre (1924).

Moulin des Voutes, maintien en activité (1869-1871).



N° 10 — Moulin, minoterie et huilerie de Calmieu
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. BASSIN du Dordogne
SERVICE HYDRAULIQUE. COURS D'EAU
Rivière du Dordogne
Département du Tarn
Commune de Graulhet

I. Nom de l'industriel, de la société ou de la compagnie. Rivière, Charles
II. Industrie principale exercée dans l'établissement. Moulin à grains, minoterie et huilerie
NOTA. — La déterminer par son nom courant, mais avec précision : ne pas dire, par exemple, simplement scierie, mais scierie de bois, de marbre, etc.
S'il y a exceptionnellement deux industries principales dans l'établissement, les énoncer toutes deux. Ne pas énumérer les industries accessoires.
III. Force motrice hydraulique en chevaux-vapeur aménagée (en eaux moyennes). 25 Chevaux
IV. Force motrice en chevaux-vapeur des machines à vapeur. "
V. Force motrice en chevaux-vapeur fournie en même temps par les machines hydrauliques et à vapeur, c'est-à-dire force totale en chevaux-vapeur habituellement employée par l'usine. 25 Chevaux
(Voir la note au dos.)

12-5-08.

Carte de Cassini : 1 F1 132 et 133

Cartes et plans d'Ancien Régime



Moulin de Roque

Série C Administration provinciale

Description détaillée

Administrations provinciales › Administration diocésaine d'Albi › Moulins et usines

1598-1789 

Description



Tweet

État du fonds

Moulins et usines. — Alban : moulin Ferrai. — Albi : moulin Gardés ; moulin-foulon et à huile de Delpoux, au Bout-de-Pont ; mouline du Castclviel ; moulin-foulon près du moulin Gardés. — Almayrac : moulin de la Bérale. — Amarens : moulin de Géré. — Ambialet : moulins de Conquarel, de Laresse et du Fraisse, sur le Tarn ; ce dernier est donné par Guillaume de Castelpers vicomte d'Ambialet, baron deTrévien, etc., à titre de fief, à foi et hommage, à la charge par le meunier de donner chaque année un éperon d'or du poids de 4 onces 4 gros et une paire de gants blancs, toutes les fois que l'hommage sera dû (1764). — Andillac-moulin du Cayla. — Andouque : moulins de Bouissou et de Lapelissarié, sur le ruisseau. — Les Cabannes : moulins de Cajarc et de Cantarane. — Cadix : moulins d'Hébrard et de Gaicre. — Campes : un moulin. — Carlus : moulin de la Viladié. — Carmaux : moulin clu Cérou. — Cordes : moulins do Bargades et de Laforêt. — Curvalle ; moulin de l'Albon. — Dénat : moulins de Gamanelle et de Mousquette.

Date

1598-1789

Description physique

(Liasse.) — 27 pièces, papier.

C 936

Les séries d'ancien régime : séries : A, B, E

. Série A - Acte du pouvoir souverain et domaine public avant 1790

A 75 Domaine de Roquecourbe, consistant en un moulin à blé et un pressoir ; en menus cens, droits de lods et vente, etc,
Actes de présentation de titres. (1718-1724)

. Série B - Cours et juridictions avant 1790

B 103 Procédures et productions au civil : requêtes, dres, enquêtes, inventaires, sentences et décrets ; donations et actes divers. (1681)

Messire dom Joseph Marguerit de Bieure, marquis d'Aguilar, seigneur et baron de Brens, contre Jean Charles de Cheverry, baron de Rivières, capitaine des gardes du duc d'Enghien, relativement au moulin de Lacourtade.

. Série E - Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles, Notaires, Etat civil, Corporations, avant 1790 - Titres de Familles

E 179 Bail à colloque du moulin d'Energues, sur le Lézert, par Pierre de Courtois, sieur d'Energues, y résidant, à Jean Riguail. (1650)

Clergé séculier

Série G

Clergé séculier › Chapitre cathédral de Castres › Comptes et pièces justificatives

Pièces justificatives de comptes relatifs à l'entretien des chaussées et moulins de Castres, Villegoudou, Cayrol et Saïx (1585-1789). 

Description



État du fonds

- Comptes acquittés des inspecteurs de ces moulins.
- Nourriture des chevaux et salaires du maréchal-ferrant.
- Quittances de sommes versées par les fermiers des moulins.
- Entretien de barques aux ports de Saïx et de Brassac.
- Paiement de l'affirme du moulin de Lacaze appartenant à l'évêque.

Date

1585-1789

G 286

Clergé régulier

Série H

Clergé régulier › Ordres religieux de femmes

› Prieuré puis abbaye de La Salvetat transférée à Lautrec, ordre de Cluny (1258-1789) › Baux (1505-1756)

1505-1756. 

Description



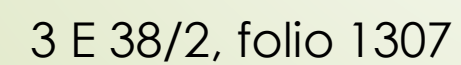
État du fonds

- Arrentement par le syndic du monastère, Arnal de Mazières, à Jean Pratviel, du mas de Las Juncasses sive Maruola (La Mariole) d'une terre située au lieu dit a Boco d'aze, confrontant cum ilinere salinar... Et cum passata per quam itur de dicto manso de Las Juncasses versus terras de Sancto Ylario (21 mars 1504-1505).
- Arrentement à deux meuniers par l'abbesse Jeanne de Pujol de Castelpers d'un moulin sur le Dadou, appelé de Trotoco, pour 5 années (1690).
- Autres baux du même moulin par l'abbesse Jeanne-Henriette de Panat (1728) et par le syndic du monastère (1756).

Date

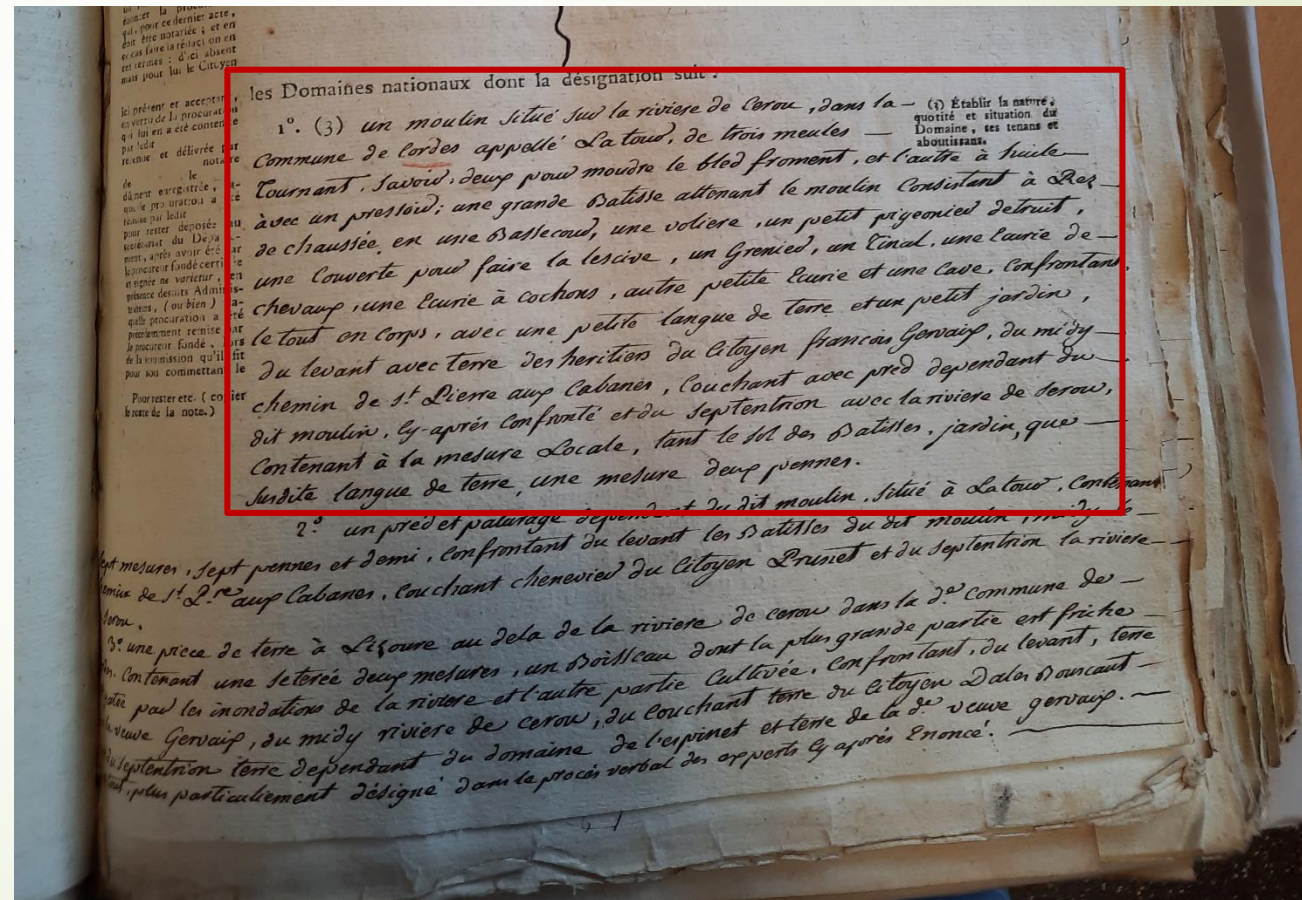
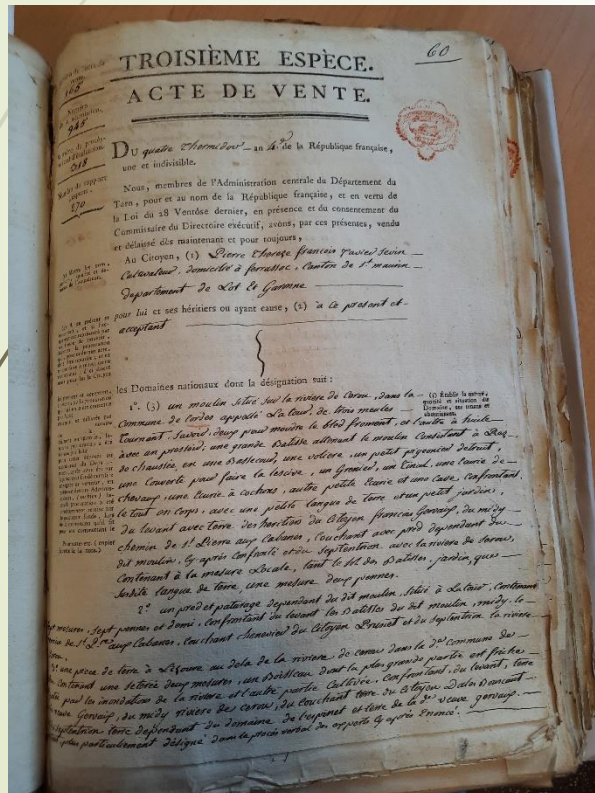
1505-1756

H 660



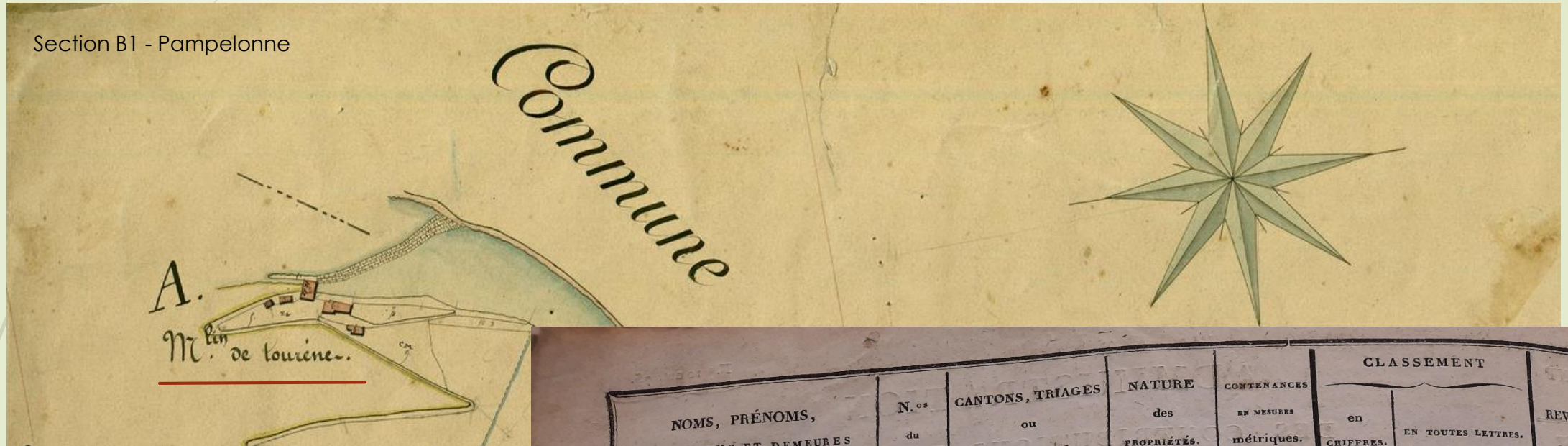
Série Q : administration des domaines

- Vente des biens nationaux, formalités des ventes, immeubles de toute nature : procès-verbaux d'adjudication (ordre topographique)



Le cadastre napoléonien : sous série 3 P

Les plans et les matrices cadastrales



NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires.	N. os du PLAN.	CANTONS, TRIAGES ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES		CLASSEMENT		REVENU.
				EN MESURES métriques.		en CHIFFRES.	EN TOUTES LETTRES.	
				arp.	p. m.			francs.
Larrogue Denis meunier à Louviers	1	Moulin de Louviers	patente		80	2	Deux	22
Larrogue Denis meunier à	2	<u>Moulin à eau</u>	Moulin		88		un	24
Denis	2							160

Administration des hypothèques d'Albi : 4 Q

(transcription des actes)

64-
20
22. ^{judicatif} Le cinq avril mil huit cent quatre-vingt six a été présentée l'acte de mutation dudit le tenus dudit :
République française
Cheuven Dupuy de la Fayette
à l'égard des charges
Dressé en exécution des dispositions de l'article 69 du Code de procédure civile pour parvenir à la vente à suite de saisie des immeubles immobilisés saisis et ci-après désignés.

4 Q 1401

RÉPERTOIRE.
du volume. de l'article.
est été désigné ainsi qu'il suit :
Paragraphe deuxième
Saisie des immeubles saisis
1^{re} une parcelle située au lieu dit
maison de Courville formant le numéro 10
section B du plan cadastral de la commune
le Pampelonne d'une contenance de quatre-vingt centiares
2^{de} une maison à eau dudit lieu
de Courville, située sur les rives du Pampelonne
au lieu dit Courville commune de Courville de la commune
arrondissement d'Albi - Eure, se composant
des trois parties de murs pour l'édifice, en
proportion à huit avec sa toiture et une saie
avec tous les outillages nécessaires au mouvement
de l'usine.
3^{de} une parcelle de quatre-vingt centiares
située au lieu dit Courville formant le numéro 10
section B du plan cadastral de la commune
le Pampelonne d'une contenance de quatre-vingt centiares
4^{de} une maison à eau dudit lieu
de Courville, située sur les rives du Pampelonne
au lieu dit Courville commune de Courville de la commune
arrondissement d'Albi - Eure, se composant
des trois parties de murs pour l'édifice, en
proportion à huit avec sa toiture et une saie
avec tous les outillages nécessaires au mouvement
de l'usine.
5^{de} une parcelle de quatre-vingt centiares
située au lieu dit Courville formant le numéro 10
section B du plan cadastral de la commune
le Pampelonne d'une contenance de quatre-vingt centiares
6^{de} une maison à eau dudit lieu
de Courville, située sur les rives du Pampelonne
au lieu dit Courville commune de Courville de la commune
arrondissement d'Albi - Eure, se composant
des trois parties de murs pour l'édifice, en
proportion à huit avec sa toiture et une saie
avec tous les outillages nécessaires au mouvement
de l'usine.

Archives communales : Série EDT

- Sous-série 3 O « navigation et régime des eaux »

. 152 EDT – Mailhoc

- 3 O 1 / Moulin du sieur Bataille : réparations. 1835
- 3 O 2 / Moulin Escout sé Plaou : règlement. 1856
- 3 O 3 / Moulin de Nègre : dérasement du barrage, procès-verbal de récolement. 1861
- 3 O 4 / Rivière de la Vère, entretien, curage : projet, délibération... 1840-1898

. 311 EDT – Vénès

- 3 O 1 / Aqueduc (1860, 1862). Ruisseau de Lézert : construction d'un pont (1871). Ruisseau de Vidalès : curage (1860-1871). Moulin de Gassalès : règlement d'eau et correspondance diverse (1867-1868). 1860-1871

Les archives privées : série J

1 J 6/51

Pont et moulin de Scopon, sur le Cirou

"Estimations du Moulin d'Escopon, route de Toulouse à Castres n° 26".

Dates : [XVIIIe]

Description physique : Le document se compose d'une feuille 380 x 1050 mm (pliée : 380 x 275).

-pour la partie A (voir "Contenu") : l'échelle est de deux-cent toises (pour cent-onze mm). Le plan est réalisé à l'encre et lavis rehaussé d'aquarelle, format 350 x 600 mm.

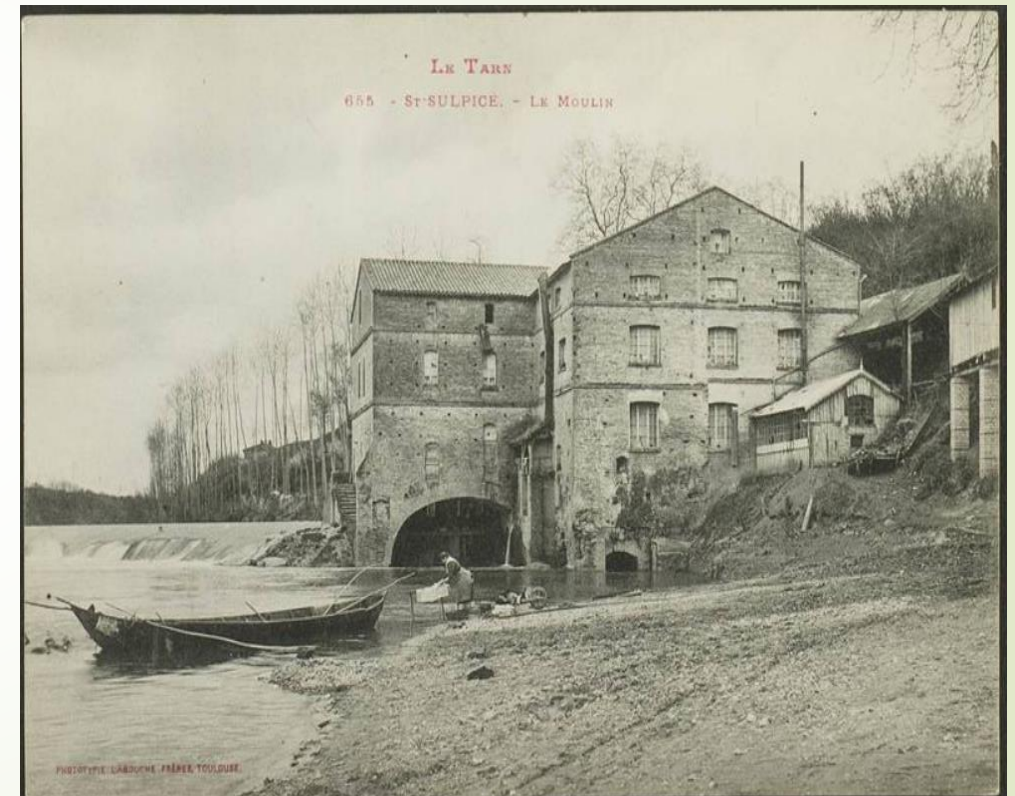
-pour la partie B : le plan est réalisé à l'encre et lavis. L'échelle est de un pouce par toise. Cadre de 350 x 390 mm.

Le document comprend deux parties :

A. Carte représentant le nouveau lit (redressé) du Girou, le nouveau chemin de Toulouse à Castres au voisinage du château de Scopont représenté en plan.

B. (côté droit). Plan et élévation du moulin de Scopon.

Cartes postales numérisées





Liens utiles



- [Le site internet des archives départementales du Tarn](#) Les Archives départementales du Tarn
- [Le site internet des services de l'État dans le Tarn](#) Direction départementale des Territoires du Tarn
- [https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini,](https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini)
<https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/accueil-fr> Carte de Cassini
- <https://www.moulinsdefrance.org/> Fédération française des associations de sauvegarde des moulins
- <https://aram81.eu/> Association régionale des amis des moulins

Orientation bibliographique

- . **BEZIO** (Cécile), **MALPHETTES** (Aimé), *Moulins du Viaur et d'ailleurs*. Syndicat d'initiative, Pampelonne, 1987 (BIB C 3107 / 5).
- . **CANAT** (Xavier), *Le dernier moulin de Canac*, Cahiers de Rieumontagné, N°66, janvier 2011, p. 66 - 73 (PER 768)
- . **CAZALS** (Rémy), *Les révolutions industrielles à Mazamet*. Privat, Toulouse, 1983, 298 p. (BIB C 2802).
- . **CHABBERT** (André), *Les Moulins de Brassac : archéologie industrielle*. Albi, 1995 (BIB C 3364 / 5).
- . **FARENC** (Emile), *Il était une fois les moulins de la montagne avec la collaboration de l'association Vallée du Gijou*. Périé H. & B., 1992, 197p. (BIB C 3301).
- . **GAY** (Claude), *En terre cathare, le moulin de la Tour* (commune de Vieux). La Revue Art et Décoration, Extrait du numéro 146 (oct-nov 1969), p. 93 à 97 (BIB CC 2 / 28).
- . **JANY** (Bernard), *Les moulins du Cérou et de ses affluents*, 2022
- . **LENGARD** (André), *Ruisseaux et moulins de Gaillac*, Gaillac, Société des Amis des musées et du patrimoine de Gaillac, 2017 (BIB C 4412).
- . **MERCIÉ** Pierre, *Légendaires moulins à eau : aujourd'hui disparus, du triangle rose Toulouse-Montauban-Albi*, Bruguières, l'auteur, 2008 (BIB C 3831)
- . **ROBERT** (Alain), *Les moulins de la commune de Nages au début du XIXe siècle*. Centre de recherches du patrimoine de Rieumontagné, Nages, 2009, 63 p. (BIB C 3817).
- . **RODIER** (André), *Histoires du moulin de la Bressolles*. Albi, 2002 (BIB MS 675). *Le moulin de Laroque dit des seigneurs*, Graulhet, 2007, 22p. (BIB MS 728).
- . **REVUE DU TARN**, *Les moulins de Brassac*. Automne 1996, n° 163, p. 483-494 (6 PER US 83)
- . **RODIER** (André), *Bladiers et pasteliers, les moulins de Graulhet*. Revue du Tarn, hiver 1991, n° 144, p. 757-761 (6 PER US 79)
- . **SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE LAVAU**, *Données historiques sur Lavar : les moulins à eau...*Société archéologique, Lavar, 1993 (BIB C 3367/13).
- . **VIVIES** (Bertrand de), *Un moulin et ses meuniers, le moulin de la Roque du XVème au XXème siècle*. 1986 (PER 572).



Merci

De votre attention